

## SUÈDE

**Date des élections:** 19 septembre 1982

### **But de la consultation**

Renouvellement de tous les sièges du Parlement à l'échéance normale du mandat de ses membres.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral de la Suède, le *Riksdag*, comprend 349 membres élus pour 3 ans.

### **Système électoral**

Est électeur tout citoyen suédois âgé de 18 ans révolus et qui n'est pas sous tutelle. Les citoyens vivant à l'étranger sont également électeurs pourvu qu'ils aient résidé à un moment donné en Suède et qu'ils aient présenté une demande en vue d'être inscrits sur une liste électorale spéciale.

Les listes électorales sont établies au niveau du district et font l'objet de révisions annuelles. Le vote n'est pas obligatoire. Le vote par correspondance est autorisé.

Est éligible au *Riksdag* toute personne habilitée à voter. Le mandat parlementaire n'est en général pas incompatible avec une autre fonction publique ou privée. Les Ministres (de même que le Président du *Riksdag*) ne peuvent pas exercer leurs fonctions de parlementaires mais ils peuvent néanmoins conserver leur siège qui est occupé par un suppléant tant qu'ils font partie du Gouvernement; ils peuvent reprendre leurs fonctions de parlementaires dès qu'ils quittent le Gouvernement. Les membres suppléants remplacent aussi les membres titulaires qui obtiennent un congé d'au moins un mois.

Des 349 membres du *Riksdag*, 310 sont élus dans 28 circonscriptions au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode St. Lagué (diviseurs 1,4, puis 3, 5, 7, etc.). Pour être admis à la répartition des sièges, un parti doit avoir recueilli au moins 4% des suffrages exprimés dans le pays ou au moins 12% des suffrages exprimés dans la circonscription.

Les 39 sièges restants (ou sièges «compensatoires») sont attribués aux partis d'après le nombre total des suffrages exprimés dans le pays et répartis entre les diverses circonscriptions; sont exclus de cette répartition les partis n'ayant remporté de sièges que par le jeu de la règle des 12%.

Les sièges qui deviennent vacants au *Riksdag* en cours de législature sont pourvus par des suppléants choisis en même temps que les titulaires.

### Considérations générales et déroulement de la consultation

A la suite des élections générales de septembre 1979, les ministres du Parti des modérés (conservateurs) ont donné leur démission en mai 1981, obligeant ainsi la coalition gouvernementale - qui comprenait également le Parti du centre et le Parti libéral - à éclater avant que ces deux derniers ne se regroupent sous la direction du Premier Ministre sortant, Thorbjörn Fälldin (Parti du centre), qui se trouvait désormais à la tête d'un Gouvernement minoritaire.

La campagne électorale a été dominée par les questions économiques. Les sociaux-démocrates ont critiqué le Gouvernement pour avoir réduit les programmes sociaux qui constituaient le système de l'Etat-Providence de la Suède et se sont engagés à lancer un plan d'investissement gouvernemental (financé par une majoration de l'impôt sur les transactions) propre à créer des milliers d'emplois nouveaux, ainsi qu'un «fonds de participation des salariés» destiné à accroître l'investissement des travailleurs dans l'industrie et, partant, la formation d'un capital, en imposant les employeurs; cette dernière proposition a suscité de nombreuses controverses.

Le jour du scrutin, les sociaux-démocrates, conduits par l'ancien Premier Ministre Olof Palme, ont conquis 166 sièges, permettant à leur parti de revenir au pouvoir après six ans de pouvoir non socialiste. L'ancienne coalition a perdu 12 sièges, remportant 163 sièges au total. Le Parti communiste suédois, arbitre de la situation, a décidé de soutenir un Gouvernement social-démocrate minoritaire. Le Cabinet du Premier Ministre Palme, composé de 19 membres, est entré en fonctions le 8 octobre.

### Données statistiques

#### 1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Riksdag

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .	6130136		
Votants . . . . .	5606603(91,4%)		
Bulletins blancs ou nuls . . . . .	52 209		
Suffrages valablement exprimés . . . . .	5 554 394		
Formation politique	obtenus	Nombre de sièges	
Parti social-démocrate . . . . .	2 533 250	45,6	166 (+12)
Parti des modérés (conservateurs). . . . .	1 313 337	23,6	86 (+13)
Parti du centre. . . . .	859 618	15,4	56 (- 8)
Parti libéral. . . . .	327 770	5,9	21 (-17)
Parti communiste. . . . .	308 899	5,5	20(=)
Union démocrate chrétienne. . . . .	103 820	1,8	—
Divers. . . . .	107 900	1,9	—
			<hr/> 349

2. Répartition des parlementaires suivant le sexe

Hommes. . . . .	253
Femmes. . . . .	96
	349

3. Répartition des parlementaires par classes d'âge

Moins de 30 ans. . . . .	3
30-39 ans. . . . .	31
<b>40-49</b> ». . . . .	<b>111</b>
50-59 ». . . . .	<b>142</b>
60-69 ». . . . .	59
70 ou plus. . . . .	3
	349